

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Signature du contrat de partenariat "Entreprises et Environnement" 2025-2030 UN NOUVEAU CONTRAT POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS ARTISANALES ET ÉCONOMISER L'EAU DANS 9 000 ENTREPRISES



Le 4 décembre 2025, à Châlons-en-Champagne, la Confédération de l'Artisanat des Métiers et des Services (CNAMS) et les agences de l'eau Seine-Normandie et Rhône Méditerranée Corse, signent le contrat de partenariat "Entreprises et Environnement" 2025-2030. Ce dispositif vise à réduire les rejets polluants des entreprises artisanales, sécuriser les milieux aquatiques les plus sensibles et encourager les économies d'eau sur un territoire où près de 9 000 entreprises sont concernées.

#### UN PROGRAMME POUR RÉDUIRE LES REJETS POLLUANTS LÀ OÙ LES RIVIÈRES SONT LES PLUS VULNÉRABLES

Le contrat intervient sur des territoires en tête de bassin versant, où les rivières sont particulièrement vulnérables aux pollutions : petits cours d'eau soumis à des étiages sévères, milieux sensibles à la qualité chimique et à la présence de micropolluants. Les activités artisanales génèrent des effluents tels que hydrocarbures, graisses, solvants ou particules métalliques, susceptibles d'exercer une pression importante sur ces milieux fragiles.

Ces pressions concernent les vallées de Marne, d'Aisne, d'Oise et de Seine-Amont ainsi que, pour le bassin Rhône-Méditerranée, le sud du département de la Haute-Marne.

#### UN TISSU DE 9 000 ENTREPRISES ARTISANALES CONCERNÉES

Ces métiers représentent une part importante de l'économie locale. La fabrication, la réparation mécanique, la carrosserie, l'imprimerie, le travail du bois, le travail des métaux ou encore la restauration sont autant d'activités exposées aux enjeux de gestion de l'eau et de réduction des pollutions diffuses. Le contrat vise à accompagner ces ateliers pour réduire leurs impacts, moderniser leurs équipements, limiter les effluents polluants et sécuriser leurs systèmes de gestion de l'eau.

## **915 INTERVENTIONS PRÉVUES : UNE ACCÉLÉRATION DU PROGRAMME DÈS 2026**

D'ici 2030, la Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services prévoit de réaliser **915 interventions techniques dans les entreprises, 377 accompagnements de projets et 810 actions de sensibilisation.** 27 évaluations d'efficacité seront également menées cinq ans après la réalisation des travaux pour mesurer la performance réelle des équipements installés. L'année 2025 a permis de reconstituer l'équipe d'animation. Dès 2026, le programme s'accélérera avec un rythme stabilisé autour de **170 interventions en entreprise, 70 accompagnements et 150 actions de sensibilisation par an.**

### **DES ENTREPRISES ARTISANALES ACCOMPAGNÉES DE A À Z**

L'accompagnement proposé s'appuie sur une approche complète : visite sur site, conseil réglementaire, analyse technique, recherche des solutions les plus adaptées, montage du dossier de demande d'aide financière, échanges avec la collectivité et contrôle de bonne réalisation des travaux. Cette méthode permet d'aborder la réduction des pollutions à la source, la gestion des eaux pluviales, la prévention des pollutions accidentelles, l'économie d'eau et la mise en place de technologies propres.

### **484 050 EUROS FINANÇÉS POUR LA PREMIÈRE PHASE**

Ce contrat, **inscrit dans les orientations schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux des deux bassins** permettra d'agir directement sur les territoires de tête de bassin les plus sensibles.

Pour la période 2025-2027, l'**agence de l'eau Seine-Normandie finance l'animation de ce dispositif à hauteur de 484 050 euros, soit un taux d'aide de 50 % sur un projet global de 968 100 euros.** Le financement repose sur un système d'actions cibles comprenant **diagnostics, accompagnements, vérifications d'efficacité et actions de sensibilisation.**

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, dont le périmètre concerné est plus restreint, accompagnera la démarche à travers d'autres dispositifs, notamment un **appel à manifestation d'intérêt.**

### **DES RÉSULTATS DÉJÀ CONCRETS : EAU ÉCONOMISÉE ET HYDROCARBURES INTERCEPTÉS**

La période 2019-2024 confirme l'efficacité de ce modèle. Dans le territoire Seine-Normandie, **351 interventions ont été réalisées, ainsi que 125 accompagnements et 203 actions d'information.** 57 projets ont généré plus de 4 M€ d'investissement, dont 1,88 M€ de subventions publiques. Les solutions installées ont eu des effets immédiats : environ 2 000 m<sup>3</sup> d'eau de pluie récupérés chaque année grâce aux cuves installées et plus de 6 000 kg d'hydrocarbures interceptés annuellement dans les ateliers équipés de séparateurs. Au total, 5,33 M€ ont été mobilisés sur la période 2019-2024, soit 99,2 % du programme prévisionnel.



# Contrat de partenariat "Entreprises et Environnement" 2025-2030

## L'ESSENTIEL EN UN COUP D'OEIL



### ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE DES ARTISANS

Marne, Haute Marne, Meuse, Ardennes, Aube et Sud de l'Aisne

9 000

ENTREPRISES  
CONCERNÉES

915

interventions  
techniques

377  
projets à  
accompagner

810

actions de  
sensibilisation

GESTION  
à la source des eaux  
pluviales

ÉCONOMIES D'EAU

CORRECTION  
des mauvais  
branchements

RÉDUCTION  
des substances  
dangereuses &  
micropolluants

DÉPOLLUTION  
à la source &  
technologies propres  
PRÉVENTION



**484 050 €** financés par l'agence de l'eau Seine-Normandie  
Financements de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse via d'autres dispositifs

## LES PARTENAIRES

---

### CNAMS

La Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services (CNAMS) est l'organisation interprofessionnelle représentative des métiers de la fabrication et des services. Elle regroupe 54 % des entreprises inscrites au Répertoire des Métiers et fédère 37 filières artisanales, de l'automobile aux métiers graphiques, en passant par le bois, les métaux ou l'imprimerie.

Depuis 2005, la CNAMS accompagne les entreprises artisanales dans l'amélioration de leurs pratiques environnementales. Elle réalise des diagnostics, conseille les professionnels, monte les dossiers d'aide et suit la bonne réalisation des travaux, en lien avec les collectivités et les agences de l'eau.

### Les agences de l'eau Seine-Normandie et Rhône-Méditerranée-Corse

**Au cœur des missions qui leur sont confiées par le ministère de la Transition écologique, les agences de l'eau Seine-Normandie et Rhône-Méditerranée-Corse agissent pour une gestion durable des ressources en eau et des milieux aquatiques, en mettant en mouvement les territoires grâce à des financements incitatifs et à leur expertise technique.**

Établissements publics de l'État, elles contribuent à définir la politique de l'eau sur leurs bassins respectifs avec leurs comités de bassin, en élaborant le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et la stratégie d'adaptation au changement climatique.

Leurs 12<sup>e</sup> programmes d'interventions respectifs mettent l'accent sur la sobriété en eau, la protection de l'eau potable, la biodiversité et l'adaptation des territoires aux effets du changement climatique.

Les deux agences soutiennent financièrement et techniquement les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations dans leurs projets d'assainissement, de réduction des pollutions, de préservation des captages, de restauration des rivières et zones humides, ou encore de gestion intégrée des eaux pluviales.

Elles développent également une mission de connaissance et de suivi, en collectant et diffusant des données sur la qualité des eaux de surface et souterraines, et en accompagnant des programmes de recherche appliquée.

[www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)

[www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)

### CONTACTS PRESSE

CNAMS  
Cécile DEBART  
[hse@cnams-ge.fr](mailto:hse@cnams-ge.fr)  
03 26 47 22 55

Agences de l'eau  
Marie-Anne PETIT  
[petit.marie-anne@aesn.fr](mailto:petit.marie-anne@aesn.fr)  
06 61 58 91 74

